

PIÈCES JOINTES

- plan cadastral
- plan de bornage
- certificat d'urbanisme mentionnant la constructibilité
- déclaration préalable
- décision de non opposition à déclaration préalable
- permis d'aménager
- pièces d'autorisation du lotissement (règlement du lotissement, plans, programme de travaux, statuts de l'ASL etc...)
- PV de constat d'affichage de l'autorisation de lotir (déclaration préalable d'aménager)
- attestation de la mairie de non recours contre l'autorisation de lotir (décision de non opposition à la déclaration préalable ou permis d'aménager)
- attestation greffe tribunal administratif confirmant l'absence de recours contentieux contre l'autorisation de lotir
- état des risques et pollutions des sols
- état des nuisances sonores aériennes (informatif)
- étude des risques miniers
- état de présence ou absence de termites
- recherche d'une pollution du sol ou du sous-sol si un audit environnemental a été réalisé
- fiche descriptive contractuelle TERRAIN
- étude géotechnique préalable si zone d'exposition moyenne ou forte au mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols
- garantie d'achèvement - cautionnement bancaire
- arrêté communal autorisant la vente par anticipation des lots de terrains privatifs
- déclaration de financement sans emprunt
- déclaration de remise en main propre de l'acte